



Club des Amateurs de Teckels

Association des éleveurs,
utilisateurs et amateurs de la race,
affiliée à la Centrale
Canine pour l'amélioration des
races de chiens en France,
reconnue d'utilité publique.

CR réunion téléphonique du Comité le 06/12/2020

Présents : Mmes D. Cacard, C. Daudier, M.H. Dejean, S. Melzer, J. Schoen, M. Tilliard
Mrs G. Bernier, M. Bonnet, J.L. Jacops, S. Jacops.

Absent excusé : J. Tedesco

Début de la réunion : 14H00

15 thèmes sont à l'ordre du jour.

Le Président Sébastien JACOPS souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1er thème : Mook 2020, newsletter 12/2020

A – Marie TILLIARD explique avoir du retard dans ce projet, suite aux conditions de travail liées à la Covid, car elle est confinée sur un site sans réseau suffisant.

Elle a déjà réalisé les parties « épreuves de travail et NE ».

Afin de lui faciliter la tâche, elle va préparer à l'attention des membres du Comité un état de documents à lui apporter.

B – Elle va positionner le listing des adhérents 2020 dans la G.Suite avec accès pour les responsables des commissions.

C – La base de données adhérents sera consultable par les Délégués pour chaque délégation.

D – Le calendrier des épreuves de travail sera en ligne sur le site fin décembre, après validation par la commission CTTCR.

E – Pour réaliser une Newsletter avec les comptes-rendus et les objectifs 2021, chaque commission enverra 3 points importants ou la synthèse de travail en maximum 10 lignes. L'envoi aux adhérents sera réalisé en janvier 2021.

F – Pour une meilleure compréhension du travail des commissions, un espace sera ouvert sur le site en consultation des adhérents ou envoi sur l'espace Délégué.

G – Pour la Coupe de France sur ongulés 2021, un appel à candidature sera envoyé fin décembre par newsletter et Email général ou personnalisé après choix du moyen le plus pertinent.

2^{ème} thème : Financier :

A - Indemnités Km juge :

Les frais d'indemnité kilométrique payés aux juges d'utilisation et de conformité au standard lors de leurs fonctions dans les manifestations organisées par le CAT est de 0,25 Euros/Km depuis le passage à l'Euro.

A titre de comparaison, les barèmes SCC -0,50-, associations -0,32- et UNUCR -0,35- sont tous supérieurs.

La base est calculée à partir des données du site « Itinéraire Michelin » sur la distance séparant le lieu de situation du juge et celui de la manifestation.

Tenant compte du paiement de l'indemnité par la délégation organisatrice de la manifestation, le Comité décide d'augmenter modérément son tarif à 0,30 €/Km pour tous les juges officiant à compter du 01/01/2021.

L'information sera diffusée aux délégués par la G.Suite, inscrite dans tous les documents d'organisation et sur le barème général des tarifs du CAT.

B - Répartition NE et RE :

1 - L'organisation de la NE sera gérée à 100% par le CAT national.

La restauration et la buvette seront gérées par la délégation accueillante.

2 - L'organisation, la restauration et la buvette de la RE seront gérées à 100% par la délégation organisatrice.

Plusieurs délégations voisines pourront se mutualiser pour faciliter cette organisation.

3^{ème} thème :

A – Candidature(s) NE 2021 :

1 – La déléguée Hauts de France, Mlle Agnès de France, se renseigne pour une future organisation.

2 – La déléguée Alsace, Mme Jocelyne Schoen, se propose d'organiser la NE 2021, si aucune perspective ne se présente.

3 – Jean-Louis JACOBS annonce une possibilité d'organisation de cette NE dans la délégation Ile de France, à Châlette-sur-Loing, dans le 45, si la gestion est réalisée par un délégué tiers.

La NE devra être prévue un dimanche, fin août ou début septembre 2021.

Jocelyne Schoen va contacter son staff régional d'organisation avant de donner une réponse.

L'acceptation d'organiser dans ces conditions doit être annoncée à Jean-louis Jacobs avant le 21/12/2020.

B – RE 2021 en Aquitaine :

Colette Daudier a interrogé la Société Canine régionale pour connaître la faisabilité d'organiser la RE prévue au calendrier, en parallèle de l'ECN de Lanton.

Sans réponse à ce jour, elle va renouveler sa demande auprès de la Société Canine régionale.

4^{ème} thème : Cahier des charges d'organisation RE :

1 – La feuille d'engagement devra être réalisée par le CAT.

2 – Les Délégués devront proposer à Marie Tilliard, les informations régionales de l'organisation pour les inclure dans les champs spécifiques.

3 – Pour faciliter les propositions des délégués, Marie Tilliard établira un modèle de trame à leur intention.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Comité.

5^{ème} thème :

A – Adhésion 2021 :

Une relance à destination des anciens adhérents est décidée pour tenter de les motiver.

Le paiement de l'adhésion sera bientôt possible sur le site par CB.

B – Parrainage :

Le parrainage se fera sur une année civile de 12 mois :

1 – : 6 parrainages d'un adhérent, octroient gratuitement au parrain, au choix :

a – Le renouvellement de son adhésion

b – Une inscription en RE

2 – : Pour 12 parrainages d'un adhérent, au choix :

a – Une inscription en NE

b – Deux adhésions simple ou couple pour deux ans

c – Deux inscriptions en RE

Les feuilles d'adhésion doivent être modifiées pour spécifier le parrainage.

Marie TILLIARD va étudier et modifier la base de gestion des adhérents pour inclure un filtre indiquant le nom du parrain

6^{ème} thème : Nouveau membre commission des délégués :
Mademoiselle Elodie Jacops intègre la commission des délégués.

7^{ème} thème : Délégation Normandie :

La déléguée proposée est Madame Elise Foulogne.

Malgré de multiples relances, depuis début septembre, pour obtenir les documents justificatifs et nécessaires à la validation du poste de déléguée, aucun retour n'est arrivé.

Le Président, Sébastien Jacops, va la contacter par téléphone une ultime fois pour obtenir la réception de ces documents dans le délai d'une semaine.

8^{ème} thème : Charte d'élevage :

La Charte réalisée par la commission élevage, présentée par son responsable Michel Bonnet, est validée à l'unanimité par le Comité après finalisation de la mise en page.

9^{ème} thème :

A – Points de non confirmation V2 :

Le document des points de non confirmation des Teckels V2 à soumettre à la SCC pour validation est approuvé à l'unanimité par le Comité.

B – Circulaire juge pour la cotation :

Les juges attribuant le qualificatif « Excellent » doivent le mentionner sur le formulaire de confirmation et au dos du certificat de naissance pour permettre au CAT de valider la cotation 2/6 des teckels pouvant y accéder.

C – Robes des Teckels :

1 – Les commissions élevage et communication doivent se concerter pour diffuser le panel des couleurs autorisées. Il faudra contacter Madame Florence Hahn pour lui demander l'accord d'utiliser le tableau qu'elle avait diffusé sur Facebook.

2 – La commission communication publiera sur la page Facebook du CAT, des informations concernant les couleurs interdites associées à leurs conséquences médicales.

10^{ème} thème : Règlement SchwhKN :

Le règlement SchwhKN actualisé par la commission utilisation, présenté par sa responsable Marie-Hélène Dejean, est validé à l'unanimité par le Comité.

11^{ème} thème :

A – Grille de sélection Coupe de France sur ongulé :

1 – La grille de sélection des Teckels pour la Coupe de France sur ongulés, présentée par Marie-Hélène Dejean, responsable de la commission utilisation, sera modifiée comme suit :

a – Ajouter « hors NE » au qualificatif « excellent » obtenu en expo SCC.

b – Préciser « toutes tailles autorisées ».

c – Les Teckels candidats doivent être confirmés.

2 – La parution de cette grille doit être réalisée avant fin décembre 2020.

3 – La clôture des inscriptions sera fin janvier 2021.

4 – La validation des Teckels retenus pour la Coupe de France se fera dans les 15 jours suivants.

5 – Marie-Hélène Dejean va contacter la CTTTCR pour confirmation du délai de réception des dossiers Teckels inscrits à la Coupe de France sur ongulés.

B – La diffusion des feuilles d'engagement des tests d'utilisation se fera parallèlement à la parution du calendrier 2021.

C – Le tableau des divers tarifs sera diffusé aux délégués après validation de la grille par le Comité.

12^{ème} thème :

A – Test de fermeté au coup de feu :

Après consultation des différents responsables de commissions, la proposition de jugement du test de fermeté au coup de feu par un juge de conformité au standard s'avère impossible.

Statutairement, le CAT ne pourrait pas sélectionner les seuls juges habilités à juger ce test.

B – Test de comportement (TC) :

Marie-Hélène Dejean précise que les juges de conformité au standard ne peuvent juger seuls ce test car ils devraient également remplir les conditions de juge d'utilisation.

La réflexion sur la possibilité de limiter à un seul juge pour le jugement de ce test, démontre l'impossibilité, comme pour le test de fermeté au coup de feu, de modification du règlement actuel.

13^{ème} thème : Base de données – Auracle :

Jacky Daudier, consultant auprès du Président du CAT, nous présente et explique le rapport d'étape de novembre 2020 sur l'informatisation du CAT qu'il a rédigé, suite au travail qu'il a réalisé sur la base de données Auracle.

Auracle a été adopté dans les années 1990 par le Président de l'époque, Jean Cessot. C'est une base de données qui concentre multiples informations concernant la généalogie, les sigles, qualifications, cotations et titres obtenus par les Teckels LOF des adhérents.

Avec l'évolution actuelle, notamment l'importation exponentielle de teckels étrangers, les tests génétiques et de santé devront être intégrés dans Auracle.

Cette base de données, ainsi complétée, permettra, en rationalisant la saisie des informations, de descendre à une seule saisie et d'apporter des fonctionnalités nouvelles pour la gestion de la généalogie, la gestion et les inscriptions aux épreuves de travail, la saisie des résultats de ces épreuves, la validation par le CAT et la transmission à la SCC, évitant ainsi les risques d'erreurs inhérentes aux saisies multiples. Un paiement en ligne sera également étudié pour le règlement des épreuves organisées par le CAT.

La réalisation des différents modules d'Auracle, leurs évolutions et modifications tout au long de 2021, va permettre une budgétisation étalée.

Le Comité donne son accord à l'unanimité pour commencer le processus.

14^{ème} thème : Candidature juge d'utilisation Madame Reynier :

Dans son courrier de candidature aux fonctions de juge d'utilisation, Mme Reynier expose les résultats d'un premier chien qu'elle a présenté dans tous les tests requis.

Si elle commence le parcours d'un 2^{ème} chien, elle peut faire des secrétariats de ring en exposition de beauté, épreuve de travail.

Pour finaliser son cursus, elle devra terminer les présentations du 2^{ème} chien dans tous les tests requis, avant de passer et réussir l'examen du club.

Le Comité donne son accord à l'unanimité pour accepter la candidature de Mme Reynier.

15^{ème} thème : Dossiers M. Buissard et M. Jacquel :

A – Dossier M. Pascal Buissard :

Malgré les tractations et relances de Colette Daudier, responsable de la commission litiges, pour régulariser sa créance de 68 € (50 € épreuve + 18 € repas), suite à l'épreuve SP à Ouanne, aucun recours n'est possible.

M. Buissard sera contacté pour une dernière tentative de régularisation de paiement de la somme de 50 €.

B – Dossier M. Jérôme Jacquel :

Le rapport d'incident rédigé à l'occasion de l'épreuve SP du 06/09/2020 à Ouanne, a engendré divers courriers de M. et Mme Jacquel et M. Sellier, adressés à l'attention de Colette Daudier, responsable de la commission litiges.

Le dossier a été examiné le 15/11/2020 par cette commission qui propose d'adresser un courrier de rappel à l'ordre à M. Jacquel pour lui faire part de son comportement inadapté et lui signaler que si le moindre incident venait à survenir, la sanction serait plus lourde.
Cette démarche est approuvée par le Comité.

Divers : Commission délégués :

Jean-Louis Jacops, responsable de la « commission délégués », a réalisé une réunion de délégués, le 29/11/2020.

Pour la préparer, l'ensemble des 19 délégués ont été contactés par téléphone à deux reprises afin de leur expliquer les buts de celle-ci.

Ils semblaient être tous en accord mais certains n'ont pu être présents.

Seulement 8 délégués ont pu assister à cette réunion !

Fin de réunion 19H10.

Gérard Bernier, secrétaire adjoint.

S.JACOPS, Président



Nouvelles coordonnées /// Tel : 07.57.47.81.21 /// Email : contact@teckelclubfrance.com
Toutes vos correspondances sont à adresser à Jocelyne Schoen - 4 rue des Hautes Eaux, 67860 RHINAU

-----▲-----▼-----
Siège social : 2, Rue des Templiers – 27180 CLAVILLE

